

## **BASSINS**

### **Taxes déchets en baisse**

Les saisonniers payaient trop de taxe forfaitaire pour l'élimination de leurs déchets. C'est du moins ce qu'a jugé Monsieur Prix après l'adoption du nouveau règlement communal en la matière. Et pour cause, le montant fixé correspondait à 200 francs, soit celui payé par un foyer de deux adultes et deux enfants de moins de 20 ans. De son côté, la Surveillance des prix a relevé qu'en règle générale, elle se montait à la somme due par deux adultes, donc 172 francs à Bassins. L'étude de l'usage de la déchetterie par les 36 résidences secondaires bachennardes, dont 15 au camping, a montré que 60% de celles-ci ne s'en servaient pas et que le 40% restant n'y déposait que 50 kilos par badge, contre 150 de moyenne pour les habitants. Soit une quantité bien inférieure à celle d'un foyer de quatre personnes. Raison pour laquelle la Municipalité préconisait au Conseil communal de suivre Monsieur Prix, estimant qu'elle pouvait compenser le manque à gagner de 1000 francs par une gestion d'élimination plus efficace. Une proposition suivie par le délibérant. ○ **FD**